



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Difficultés examens raccordement installations énergies renouvelables

Question écrite n° 6254

Texte de la question

M. Lionel Vuibert appelle l'attention de Mme la ministre de la transition énergétique sur les difficultés de raccordement au réseau électrique national géré par Enedis. Alors que le pays a dernièrement fait le choix d'accélérer sa production d'énergies renouvelables, les délais anormalement longs d'examen de demandes qui rencontrent bien souvent des obstacles administratifs (autorisation impossible à obtenir) ou techniques (impossibilités liées à la nature du sol ou du sous-sol, solution dépendant de la réalisation de travaux d'autres demandeurs...) entravent encore cette ambition. Par ailleurs, il apparaît que le réseau initialement conçu pour acheminer de l'électricité depuis un petit nombre de lieux de production ne fut pas pensé pour collecter la production par nature très diffuse de l'éolien ou du solaire. De plus, les méthodes de calcul des coûts de raccordement qui restent définies unilatéralement par Enedis *via* sa directive technique de raccordement ne sont plus adaptées aux enjeux actuels. Ainsi, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour faire évoluer ces procédures de raccordement qui tendent à retarder l'atteinte des objectifs fixés par le pays en matière d'énergies renouvelables.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Vuibert](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6254

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Transition énergétique

Ministère attributaire : [Industrie et énergie](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 2 octobre 2023

Question publiée au JO le : [14 mars 2023](#), page 2365

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)